



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE IFREC CENTRE

### 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'IFREC CENTRE et le client dans le cadre de prestations de formation proposées par l'IFREC CENTRE. Pour toute réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : IFREC CENTRE, 19 rue Théophile Chollet, BP 5205, 45052 ORLEANS CEDEX 1 – mail : [croec@orleans.experts-comptables.fr](mailto:croec@orleans.experts-comptables.fr).

### 2 – INSCRIPTIONS

L'inscription à la formation se fait en ligne sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045>.

Pour chaque formation dispensée par l'IFREC CENTRE, un nombre minimum et maximum de participants est préalablement défini. Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. Les inscriptions complètes (comprenant le règlement et/ou le contrat OPCA) sont retenues en priorité.

Dès prise en compte de l'inscription par l'IFREC CENTRE, un accusé de réception est adressé par mail au client. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informatiques pratiques) est adressée au participant 7 jours avant le début de chaque formation.

En cas de formation en e-learning, dès prise en compte de l'inscription du client, une convocation avec toutes les précisions utiles (informatiques pratiques) est adressée par e-mail au participant ainsi qu'au client.

Un Protocole Individuel de Formation (PIF) doit obligatoirement être signé entre le participant et l'IFREC CENTRE. Le PIF est adressé au participant dans la convocation. Le participant s'engage à retourner le PIF signé en double exemplaire à l'IFREC CENTRE.

En parallèle de la convocation, le participant reçoit par e-mail son identifiant et son mot de passe d'accès à la plateforme e-learning. Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 12 mois selon les modules de formation. La génération de l'identifiant et du mot de passe par la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès au module.

Le module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

En cas de classe virtuelle :

- dès prise en compte de l'inscription par l'IFREC, un accusé de réception de commande est adressé par mail au client.

- Le participant reçoit par e-mail avant le début de la formation un lien permettant d'accéder à la classe virtuelle ainsi qu'un guide pratique pour l'utilisation de l'outil en visio. Le support de formation sera transmis après la réunion sur l'espace personnel du participant via le portail formation.

- L'IFREC demandera au participant de bien vouloir se connecter 15 min avant le début de la formation afin que la réunion puisse démarrer dans les temps. Pour le confort du participant, celui-ci doit s'assurer que la caméra et le micro de son ordinateur soient actifs et fonctionnent. Le participant devra indiquer son nom et prénom complets lors de sa connexion afin de justifier ensuite de sa présence.

La session de classe virtuelle est disponible à la date et aux horaires indiqués lors de l'inscription et rappelés dans le mail de convocation, à la condition d'être muni d'un ordinateur relié à Internet par une connexion haut débit.

### 3 – MODALITES DE FORMATION

CGV IFREC CENTRE Page 1 sur 6

**IFREC CENTRE – 19 rue Théophile Chollet – BP 5205 – 45052 ORLEANS CEDEX 1**  
**☎ 02.38.24.09.24 - ✉ [croec@orleans.experts-comptables.fr](mailto:croec@orleans.experts-comptables.fr) - <http://portail-irf.cfpc.net/045>**

SIRET : 328 633 821 00025 - TVA intracommunautaire : FR 713 286 338 21  
Numéro d'activité : 24 45 00 220 45 du 5.10.1983



L'IFREC CENTRE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'IFREC CENTRE. Les modalités pédagogiques de chaque formation sont disponibles sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045>.

A l'exception des formations e-learning, une journée de formation a une durée de sept heures. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045> et sur les documents de communication de l'IFREC CENTRE.

Sauf stipulation particulière dans la convocation, la formation commence le premier jour à 9h00 et se termine vers 17h30. Pour le profit de tous, ces horaires doivent être respectés.

Les participants à la formation réalisée par l'IFREC CENTRE sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'IFREC CENTRE ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité des locaux mis à disposition.

## **4 – TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

### 4.1 - Tarifs et paiements

Tous les prix de nos formations sont indiqués en euros HT sur nos différents supports de communication (<http://portail-irf.cfpc.net/045>, catalogue papier). La TVA à 20% s'applique sur ces tarifs.

Pour les formations en e-learning, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du Client et sont à sa charge. Les formations en ligne seront facturées et le montant de la formation sera dû, que le client se soit ou non connecté.

Toute formation commencée est due en totalité. Pour toute inscription en présentiel, l'accès documentaire, les ouvrages remis (le cas échéant) et le(s) déjeuner(s) font partie intégrante de notre prestation et ne peuvent être vendus séparément.

Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'IFREC CENTRE se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'IFREC CENTRE court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

### 4.2 - Formation financée par le client ou par le FIFPL (Dirigeants non-salariés)

Le règlement de la formation (chèque ou virement bancaire sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045>) doit obligatoirement être effectué lors de l'inscription.

### 4.3 - Formation financée par un OPCO

En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme extérieur (OPCO), il appartient au client:

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement lors de son inscription sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045> ;

CGV IFREC CENTRE Page 2 sur 6

**IFREC CENTRE – 19 rue Théophile Chollet – BP 5205 – 45052 ORLEANS CEDEX 1**  
**☎ 02.38.24.09.24 - ✉ [croec@orleans.experts-comptables.fr](mailto:croec@orleans.experts-comptables.fr) - <http://portail-irf.cfpc.net/045>**

SIRET : 328 633 821 00025 - TVA intracommunautaire : FR 713 286 338 21  
Numéro d'activité : 24 45 00 220 45 du 5.10.1983

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO désigné.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO, le reliquat sera facturé directement au Client.

Si l'OPCO ne confirme pas la prise en charge financière de la formation ou que l'IFREC CENTRE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, le coût de la formation sera facturé dans sa totalité au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le client sera préalablement informé par tout moyen par l'IFREC CENTRE et sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Pour certaines formations, l'IFREC CENTRE se réserve le droit de demander un acompte.

## 5 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX PARCOURS, CERCLE ACTU ET PACK ACTUALITÉS

Toute inscription à un Parcours ou Pack Actualités est uniquement valable pour l'ensemble de la saison de référence et ne peut faire l'objet d'une dissociation. Toute absence, qu'elle qu'en soit la cause, à une ou plusieurs sessions du Parcours ou Pack Actualités sera facturée par l'IFREC CENTRE. Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.

Tout Parcours ou Pack Actualités commencé est dû dans son intégralité.

## 6 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX FORMATIONS EN E-LEARNING

Le règlement de la formation doit être adressé à l'IFREC CENTRE au moment de l'inscription. La formation e-learning ne pourra être activée qu'à réception du règlement du client par l'IFREC CENTRE.

Le Client peut toutefois prétendre à un financement par un organisme financeur (OPCA /FIFPL), selon les conditions et modalités définies par l'organisme financeur.

## 7 – ANNULATION – RETRACTATION – REPORT

### 7.1 - Annulation ou demande du report par le client

Support en version dématérialisée : le support pédagogique étant mis à la disposition du client pour téléchargement avant la formation, toute demande d'annulation au séminaire devra être stipulée par mail à l'IFREC CENTRE au plus tard **8 jours ouvrés avant le début** (1<sup>er</sup> jour) de la formation. A défaut, l'IFREC CENTRE facturera l'intégralité du montant de la formation. **Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au client.**

Toute formation commencée sera intégralement facturée par l'IFREC CENTRE au client.

Dans le cas où un participant ne pourrait y assister, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant de son cabinet ayant le même profil et les mêmes besoins.

Toute annulation, demande de report ou demande substitution doit être confirmée par écrit (e-mail ou courrier) par le client.

### 7.2 – Annulation, remplacement ou report par l'IFREC CENTRE

L'IFREC CENTRE se réserve le droit d'annuler une action si le nombre d'inscrits est inférieur à 5. Dans ce cas, l'IFREC CENTRE rembourse au client la totalité de la somme versée lors de l'inscription.



En cas d'absence du formateur, l'IFREC CENTRE s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. L'IFREC CENTRE s'oblige à remplacer, dans la mesure du possible, le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

IFREC CENTRE se réserve le droit de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de formation jusqu'à sept jours avant la date de la formation. Dans cette hypothèse, l'IFREC CENTRE procèdera au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'IFREC CENTRE.

## **8 – ACCÈS DOCUMENTATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable sont mis à disposition des participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable de l'IFREC CENTRE. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'IFREC CENTRE en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent de l'IFREC CENTRE.

L'IFREC CENTRE se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

L'IFREC CENTRE ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière l'étant pour le bénéfice de la formation et ne venant en aucun cas se substituer aux lois et réglementations. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'IFREC CENTRE sur leur exhaustivité. L'IFREC CENTRE n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le Client postérieurement à la formation.

## **9 – UTILISATION DE LA PLATEFORME E-LEARNING**

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe.

Le contrat de licence inclut :

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation ;
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plate-forme ;
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

Le client s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe ;
- Ne pas permettre l'accès à la plate-forme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du client ;
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et code de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur ;
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs ;
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plate-forme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

## **10 – RENSEIGNEMENT ET RÉCLAMATION**

CGV IFREC CENTRE Page 4 sur 6

**IFREC CENTRE – 19 rue Théophile Chollet – BP 5205 – 45052 ORLEANS CEDEX 1**  
**☎ 02.38.24.09.24 - ✉ croec@orleans.experts-comptables.fr - <http://portail-irf.cfpc.net/045>**

SIRET : 328 633 821 00025 - TVA intracommunautaire : FR 713 286 338 21  
Numéro d'activité : 24 45 00 220 45 du 5.10.1983



Toute précision relative aux CGV, demande d'information ou réclamation doit être faite par e-mail ou courrier à l'IFREC CENTRE qui fera son possible pour répondre à toute question dans les meilleurs délais.

## 11 – RESPONSABILITÉ

Le client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'IFREC CENTRE.

La responsabilité de l'IFREC CENTRE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'IFREC CENTRE serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'IFREC CENTRE ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

## 12 – CONFIDENTIALITÉ - PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation auprès du Client, l'Institut Régional de Formation IFREC CENTRE (ci-après dénommé « IRF ») collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données ») :

- des personnes physiques participant à la formation commandée par le Client, et
- des salariés du Client pour l'organisation des formations

L'IRF s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle avec son Client, en sa qualité de responsable de traitement, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les données font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à : la gestion des inscriptions, des paiements, des réclamations du Client et du suivi qualité des formations.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les personnes susceptibles d'avoir accès aux données des participants sont les salariés de l'IRF.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat entre l'IRF et le Client.

L'IRF conserve les données, pour chacun des traitements énoncés, uniquement pour la durée nécessaire au regard de la finalité poursuivie par le traitement correspondant en respectant les délais légaux et les délais de prescription en cas d'éventuelle réclamation d'un Client.

L'IRF s'engage ainsi à traiter les données personnelles dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

- Traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
- Collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- S'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- S'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
- Conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées
- Traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à l'oubli et à la portabilité sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail à la personne au sein de l'IRF en charge de gérer les demandes : [croec@orleans.experts-comptables.fr](mailto:croec@orleans.experts-comptables.fr)



Si le Client estime, après avoir contacté l'IRF, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

### **13 – DROIT D'AUTEUR ET MARQUES**

Le client reconnaît que tous les éléments, notamment documents, textes, visuels, logos, infographies qui lui sont remis sont la propriété de leurs auteurs et s'interdit toute reproduction ou représentation sans leur accord.

### **14 – PRÉPOSÉS**

Le client se porte garant envers l'IFREC CENTRE du respect par ses préposés de toutes les obligations mises à sa charge par les présentes CGV.

### **15 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les CGV sont consultables sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/045> et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'IFREC CENTRE sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent d'Orléans, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.